

DÉCEMBRE 2011

#24

Rhône Réseaux

LE MAGAZINE DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU RHÔNE



Les clés de la programmation des travaux

► PAGE 5

► PAGE 3
Le nouvel exécutif du SYDER

► PAGE 4
Les décisions du comité syndical

► PAGE 6
Panorama des chantiers



SYDER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU RHÔNE

Éditorial



Le 11 octobre 2011, le comité syndical a décidé, dès le premier tour de scrutin et à une forte majorité, de me confier désormais la responsabilité de la Présidence du SYDER. Je tiens à remercier sincèrement les délégués qui m'ont accordé leur confiance, et aussi plus largement tous les membres du comité syndical, qui ont participé massivement à ce scrutin. Tous ont prouvé une fois de plus, si besoin était, leur attachement à notre intercommunalité et leur intérêt quant à son avenir.

Cette élection n'est pour moi, ni un commencement, ni un aboutissement. **J'entends en effet inscrire mon action à venir dans la continuité.** Continuité de l'action que j'ai menée personnellement jusqu'à ce jour au SYDER en tant que premier vice-président aux côtés de Maurice Pouilly, puis de Charles Bréchar, auxquels je tiens à rendre hommage. Continuité aussi de l'action collective de toute une équipe, que j'ai eu le plaisir de voir intégralement confirmée dans ses fonctions à l'issue de l'élection des huit vice-présidents. Je veux ici remercier publiquement chacune et chacun d'entre eux pour leur soutien, et je sais que je peux compter sur leur compétence, leur disponibilité et leur expérience du travail en commun pour m'épauler au mieux dans la tâche qui m'a été confiée.

Je veux également m'adresser à tous les partenaires du SYDER : institutionnels, concessionnaires, entreprises de travaux, fournisseurs... Par leurs compétences professionnelles, par les moyens humains et techniques qu'ils mettent à disposition, nombreux en effet sont ceux qui apportent leur pierre à l'édifice, permettant **au SYDER de remplir au quotidien sa mission de service public au profit des communes rhodaniennes adhérentes.** Qu'ils sachent que j'entends entretenir avec eux des relations basées sur un dialogue soutenu, dans un esprit de respect courtois et ferme du rôle de chacun.

Le chantier qui s'ouvre à nous est vaste, mais peut cependant se résumer en quelques mots : dans une conjoncture de crise économique préoccupante, l'équipe sortante a eu à cœur de prendre les décisions nécessaires pour pérenniser les actions du SYDER au bénéfice des communes. **Notre tâche sera désormais d'en évaluer finement les effets, afin d'ajuster sans relâche nos modes d'intervention à la réalité mouvante du terrain et du contexte.** Ceci nécessitera de porter un regard attentif et vigilant, sans tabou ni préjugés, sur notre organisation interne, nos finances, nos relations avec nos partenaires, notre politique d'achats, notre communication, afin que les outils que nous mettons en œuvre restent toujours au service des priorités et des choix stratégiques décidés par le comité syndical. **L'objectif ultime de tous nos efforts est bien le maintien d'un service public de qualité, dont nous savons d'expérience qu'il n'est jamais définitivement acquis*.**

Il nous faudra une **bonne et belle année 2012** pour faire avancer efficacement tous ces sujets. C'est mon vœu le plus cher pour nous tous, à l'aube de cette nouvelle année.

Paul VIDAL
Président du SYDER
Maire de Toussieu

* Se reporter à ce propos à l'éditorial du 15 décembre 2011 « Pour le maintien d'un service public de qualité » publié sur le site www.syder.fr

Le nouvel exécutif du SYDER

Les vice-présidents

Les délégations thématiques



MALIK HECHAICHI

- Maire-adjoint de BELLEVILLE-SUR-SAÔNE
- Premier vice-président, délégué à l'administration générale, aux relations institutionnelles, à la gestion financière, aux marchés publics et au suivi et contrôle des concessions.



PHILIPPE BECUE

- Maire-adjoint de MEYZIEU
- Deuxième vice-président, délégué au budget.



CHARLES BRECHARD

- Maire de CHAMELET
- Vice-président du Conseil Général du Rhône
- Quatrième vice-président, délégué aux relations avec le Conseil Général, à la supervision de la maîtrise d'ouvrage et à la coordination de la maîtrise d'œuvre.



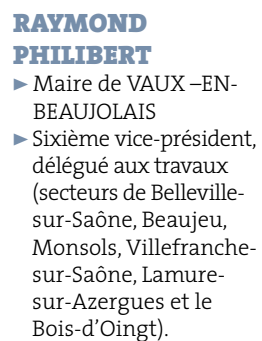
DANIEL MARTIN

- Maire de SAINT-CLEMENT-DE-VERS
- Conseiller général du Rhône
- Troisième vice-président, délégué à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables.



BERNARD SAGE

- Maire de FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE
- Cinquième vice-président, délégué aux travaux (secteurs de Tarare, Amplepuis, Anse, l'Arbresle et Vaugneray).



RAYMOND PHILIBERT

- Maire de VAUX-EN-BEAUJOLAIS
- Sixième vice-président, délégué aux travaux (secteurs de Belleville-sur-Saône, Beaujeu, Monsols, Villefranche-sur-Saône, Lamure-sur-Azergues et le Bois-d'Oingt).



BRIGITTE D'ANIELLO ROSA

- Maire-adjoint de GIVORS
- Septième vice-président, déléguée aux travaux (secteurs de Givors, Condrieu, Mornant et Sud-Est lyonnais).

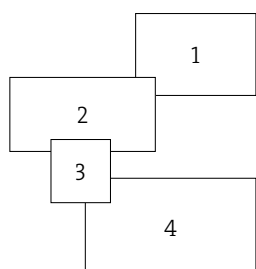


MARTINE SURREL

- Maire de SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE
- Huitième vice-président, déléguée aux travaux (secteurs de Saint-Laurent-de-Chamousset, Saint-Symphorien-sur-Coise).



EN COUVERTURE : MISES EN LUMIÈRE RÉALISÉES PAR LE SYDER



1 - BESSEY

Mise en lumière de la Mairie
Photo : Julien Daviron

2 - SAINT-MARTIN-EN-HAUT

Mise en lumière du rond point du Plon
Photo : Marcel Piegay

3 - MONTAGNY

Balisage du cheminement piéton du groupe scolaire
Photothèque SYDER

4 - CHAPONNAY

Mise en lumière du rond point du parc d'affaires du Chapotin
Photo : Julien Daviron

Comité syndical du mardi 11 octobre 2011

SUITE À LA DÉMISSION DE CHARLES BRÉCHARD DE LA PRÉSIDENTENCE DU SYDER, 190 DÉLÉGUÉS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PROCÈDENT À L'ÉLECTION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT.

Sous la présidence de Louis Soly, délégué de la commune de Saint-Clément-sous-Valsonne et doyen d'âge, trois candidats se font connaître à l'assemblée : Paul Coste, délégué de Corbas, Alain Van der Ham, délégué du Bois-d'Oingt, et Paul Vidal, délégué de Toussieu et premier vice-président sortant.

Le suspense dure le temps d'un tour de scrutin, Paul Vidal étant proclamé Président du SYDER à la majorité absolue de 127 voix au premier tour. Suit immédiatement l'élection des vice-présidents qui voit confirmer aux responsabilités l'ensemble de l'équipe sortante.

La réunion s'achève sur une délibération plus technique prise à l'unanimité sur la fixation des prix de fourniture de chaleur du réseau de chaleur de Longes.



Comité syndical du mardi 15 novembre 2011

CE COMITÉ SE TIEND DANS LA DROITE LIGNE DE CELUI DU MOIS D'OCTOBRE, QUI A VU LE RENOUELEMENT DE L'EXÉCUTIF DU SYDER.

L'assemblée des 144 délégués présents ou représentés est invitée à travailler sur les outils de gouvernance qu'elle souhaite confier au nouveau président et au bureau syndical pour l'administration du quotidien

du Syndicat. Les débats enrichissent et peaufinent les contours exacts des délégations de pouvoirs consenties et permettent un vote à l'unanimité sur ces sujets importants. Les délégués donnent également leur feu vert à

l'adhésion du SYDER au "Pôle Energies Rhône Alpes" visant à coordonner les actions des neuf syndicats d'énergies de la région Rhône Alpes, en particulier pour le contrôle des activités des concessionnaires.



Les clés de la programmation des travaux

LE COMITÉ SYNDICAL A DÉLIBÉRÉ LE 21 JUIN 2011 SUR LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE MÉTHODE DE PROGRAMMATION DES TRAVAUX. CETTE ÉVOLUTION ÉTAIT DEVENUE INDISPENSABLE COMPTE-TENU DE LA FORTE AUGMENTATION DES DEMANDES DE TRAVAUX.

Les investissements du SYDER ont, en effet, doublé en quelques années, passant de 20 M€ en 2004 à près de 40 M€ en 2011, alors que les ressources du Syndicat sont stables. Examinons de plus près, à partir de quelques clés, les modifications apportées et leurs conséquences concrètes sur les relations entre le SYDER et ses communes adhérentes.

CLÉ N°1 RECENSER LES OPÉRATIONS

Le recensement des projets est la base de la programmation. Il est effectué une fois par an par le SYDER auprès des communes, et porte sur les opérations dont la réalisation est à prévoir l'année suivante et les deux ou trois années ultérieures. A la date limite de recensement, généralement fin février, le syndicat arrête la liste annuelle des affaires « en portefeuille ».

CLÉ N°2 ETUDIER LES DEMANDES

A partir de la liste des demandes recensées, le service technique du SYDER entreprend un important travail de conception des avant-projets et d'estimation des enveloppes financières nécessaires. Chaque opération est chiffrée par poste de dépenses (terrassment, réseau électrique, éclairage public, réseau téléphonique...). Le degré de précision de la demande transmise par la commune (plan de situation, linéaire de voirie à traiter...) joue un rôle capital à ce stade.

CLÉ N°3 DÉFINIR L'ENVELOPPE GLOBALE DES TRAVAUX

Les autorisations de programmes sont

arrêtées par le comité syndical en concordance avec le budget. Elles sont définies chaque année en fonction des possibilités financières du syndicat, elles-mêmes tributaires des aides obtenues par le SYDER pour chaque nature de travaux.

Elles sont également appréciées au regard du potentiel du syndicat en terme de maîtrise d'œuvre.

Une réserve est par ailleurs constituée pour la prise en compte des travaux liés à des opérations d'urbanisme non prévisibles par les communes.

CLÉ N°4 BÂTIR LE PROGRAMME

ACTE 1 : LES URGENCES

Une fois connues les autorisations d'investissement pour chaque nature de travaux, le programme annuel est constitué à partir de la liste des opérations recensées et étudiées en amont.

Les urgences sont bien sûr prioritaires. Quelles sont-elles ? Ce sont les opérations qui touchent au service public d'électricité, cœur de la compétence historique du syndicat : les extensions du réseau électrique, prises en compte au titre de l'obligation de desserte qui s'impose au syndicat, et les renforcements, dont la réalisation permet le respect des critères de qualité de cette desserte.

CLÉ N°5 BÂTIR LE PROGRAMME

ACTE 2 : L'INTERCLASSEMENT DES DEMANDES

Dans cette deuxième phase de la programmation, l'enjeu est de considérer les opérations les unes par rapport aux autres. C'est à ce stade qu'intervient les « critères d'interclassement »

arrêtés par le comité syndical : d'abord le classement de priorité exprimé par la commune elle-même, puis les contraintes de coordination de voirie indépendantes de la commune. Pour affiner encore la programmation, d'autres critères peuvent entrer en jeu, si nécessaire : le respect de la date limite de recensement, mais aussi le niveau d'endettement de la commune par rapport au SYDER (au travers d'un ratio « Taxe reversée / Aide apportée »). Et enfin, le montant de travaux par commune peut être plafonné dans un souci de répartition équitable du financement sur l'ensemble du territoire syndical. Ce délicat travail de programmation est construit sous la direction de la commission « Travaux » du syndicat, qui procède aux arbitrages nécessaires.

CLÉ N°6 A UTILISER EN DERNIER RECOURS

Un projet qui serait prioritaire pour la commune mais non retenu dans la programmation annuelle du SYDER peut être « repêché » en dernier ressort en étant réalisé sans aide financière du syndicat, sous réserve de ne pas dépasser les capacités de prise en charge par la maîtrise d'œuvre du syndicat.

CLÉ N°7 PROGRAMMER N'EST PAS DIFFÉRER

Passer d'une programmation des travaux au fil de l'eau à une programmation plus anticipée est nécessairement un moment délicat. Il génère temporairement une file d'attente qui peut être mal perçue par les communes. Le comité syndical en a tenu compte en autorisant en 2011 des montants de programmes permettant d'absorber les « stocks ». En rythme de croisière, la programmation permettra au SYDER de lisser la charge de ses agents comme des entreprises intervenantes en matière d'études et de réalisation des travaux, et donc de réduire le délai de réalisation des opérations retenues.

PROGRAMMATION PARTICULIÈRE : LES OPÉRATIONS NON AIDÉES

Lorsqu'un projet ne fait pas appel au concours financier du SYDER, sa programmation est soumise à une règle unique : sa prise en compte est systématique, dans la limite de la capacité de maîtrise d'œuvre du Syndicat.

Cela concerne en particulier la quasi-totalité des opérations demandées par les communes adhérentes qui ne reversent pas au SYDER la Taxe Communale sur la

Consommation Finale d'Électricité (TCCFE). Quelques communes de régime urbain sont dans ce cas de figure.

Cela peut être également le cas pour toute opération arrivée au stade « Clé n°6 : A utiliser en dernier recours ».

Pour une bonne prise en charge de leur réalisation, ces opérations sont néanmoins recensées selon le même calendrier que les autres projets.

Longes : la chaufferie du Pré Paquet inaugurée

Temps glacial et pluvieux ce lundi 19 septembre 2011, lors de l'inauguration du réseau de chaleur bois réalisé par le SYDER à Longes. Une

situation météorologique tout à fait adéquate pour que les élus présents puissent vérifier que cet investissement avait été réalisé au bon endroit

et allait répondre à un besoin qu'ils ont pu constater « physiquement ».



© Bernard Chauvas-Le Progrès

De gauche à droite : Paul Vidal, Hervé Kernéis, Philippe Corbon, Romain de Serres, Didier Teste (mairie de Longes), Charles Brécard, Daniel Martin et Estelle Bour (Septembre 2011).

Lucien Bruyas, maire de Longes



« La commune de Longes se réjouit d'être "site pilote" pour le SYDER dans la réalisation et l'exploitation de son premier

réseau de chaleur au bois énergie. Je souhaite que cette opération fasse référence ; qu'elle permette aux projets futurs de chaufferies bois du SYDER de profiter du cadre d'intervention qui a été construit ensemble à cette occasion ».

Tupin et Semons : Tupin fait peau neuve

L'investissement de près de 400 000 €, réalisé conjointement par la commune de Tupin et Semons et le SYDER, pour dissimu-

ler les réseaux secs en traversée de Tupin et rénover l'éclairage public représente de part et d'autre un effort considérable au regard de la taille de la

commune. Une opération rendue possible par des modalités de coopération intercommunale qui, là aussi, ont fait leurs preuves.



Avant (2009)



Après (2011)

Mornant : éclairer mieux et consommer moins

Vue de l'avenue de Verdun après les travaux d'éclairage public (Octobre 2011).



Le boulevard du Pilat et l'avenue de Verdun connaissent une véritable métamorphose grâce à une rénovation complète de l'éclairage public : une soixantaine de luminaires 60 W de dernière génération, à photométrie maîtrisée, a pris la place de luminaires obsolètes, réduisant de plus de 30 % la puissance installée, pour un résultat photométrique et un rendu des couleurs améliorés.

Saint-Loup : à la pointe de la technologie



La municipalité de Saint-Loup a demandé au SYDER de remplacer l'ensemble des luminaires obsolètes du bourg, qui généraient éblouissement et forte pollution lumineuse, par un matériel de technologie récente à photométrie directionnelle et puissance très inférieure pour un niveau de confort visuel supérieur et une uniformité très améliorée. Le résultat va au-delà de toutes nos espérances : même le soleil n'éblouit plus !

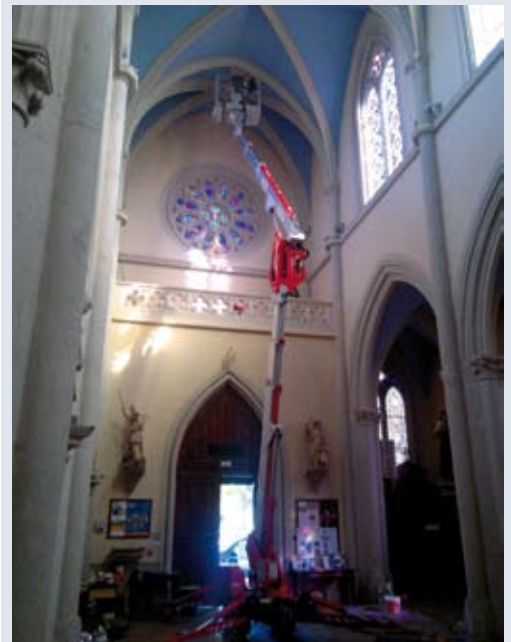
Le centre du Bourg après les travaux (Novembre 2011).

Saint-Laurent-de-Mure : plus près du ciel

La réalisation du chantier de mise en lumière de l'église paroissiale de Saint-Laurent-de-Mure a demandé aux équipes de travaux, à l'intérieur comme à l'extérieur, de solides compétences en escalade. Et le vertige est strictement interdit...



Intervention des cordistes pour la mise en lumière du clocher (Septembre 2011).



Nacelle araignée à l'intérieur de l'église (Septembre 2011).

► CARTE POSTALE DU TERRITOIRE

La photothèque du SYDER qui, depuis des années, engrange les prises de vues réalisées sur nos chantiers par les techniciens du syndicat, regorge de photographies de réalisations diverses, dissimulations, mises en lumière, éclairage public, et autres poteaux et câbles installés ou à déposer. De temps à autre, on y déniché égale-

ment des clichés qui n'ont pas a priori de lien évident avec nos activités : **des photos « coup de cœur »**, prises à l'occasion d'un déplacement sur le terrain, et qui constituent au fil du temps un hommage spontané et sincère à notre territoire.

Nous avons souhaité leur donner une place dans cette nouvelle rubrique

« carte postale du territoire ».

Cette rubrique est également la vôtre. Si vous possédez une vue de votre commune, étonnante, ou tout simplement belle, et que vous souhaiteriez la faire partager, n'hésitez pas à nous l'envoyer par courriel à l'adresse suivante : **communication@syder.fr**



*Beaujeu - Les Sarmentelles
La fontaine du Beaujolais
(Novembre 2011).*

Photographié par Romain de Serres,
Technicien du SYDER.